



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



En raison des fêtes de fin d'année le District Artois sera fermé **du vendredi 20 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020** (reste maintenue la réunion de la commission de discipline du samedi 21 décembre).



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, entre 9 heures et 10 heures, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **SAMEDI 21 DECEMBRE 2019** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 15 DECEMBRE 2019**, y compris les matchs arrêtés

**Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.**

RELEVE des SANCTIONS des COMMISSIONS de DISCIPLINE **Des 10 et 14 DECEMBRE 2019**

Suite aux incivilités constatées, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football les sanctions prononcées par sa commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

Nombre de suspendus pour 1 match : 3

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 1

Nombre de suspendus pour 10 matchs : 1 – propos grossiers et menaces à arbitre

Nombre de suspendus pour 10 mois : 1 – propos grossiers et menaces de mort à arbitre après

Nombre de suspendus pour 11 mois : 1 – comportement violent et propos raciste par Dirigeants.

Polie des terrains : 100 euros – insultes à arbitre des supporters

Le Président du District
Jean Louis GAMELIN.

Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.



ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6 A U11

Le 11 janvier 2020 à DAINVILLE de 8 heures 30 à 12 heures 30

Une session à destination des dirigeants ou futurs dirigeants du module « Accompagner une équipe U6 à U11 » dont l'objectif est d'aider l'éducateur U7, U9 et U11 dans les tâches complémentaires de logistique, administratives et éducatives par la formation d'un accompagnateur d'équipe qualifié dirigeant.

Cette formation en ARTOIS sera organisée par l'IR2F et le District Artois le samedi 11 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 – Club House du stade Municipal rue Ampère 62000 DAINVILLE.

OBJECTIFS :

- › Connaître le rôle dévolu à un accompagnateur d'équipe de football (U7, U9, U11).
- › Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants et maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres et rassemblements, notamment dans la logistique de la sécurité en accompagnant l'éducateur, les enfants et les parents.

LIEU ET DATES

Club House du stade Municipal rue Ampère 62000 DAINVILLE - Samedi 11 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30

PROGRAMME SUCCINCT :

Déterminer le rôle de l'Accompagnateur

- La place de l'accompagnateur au sein du club.
- Les caractéristiques du public U6/U11.
- Le rôle éducatif et le devoir d'exemplarité.

Accompagner une équipe le jour des rencontres

- Les missions de l'Accompagnateur Avant, Pendant, Après les rencontres.

Synthèse et conclusion

- Revenir sur les points essentiels.

PUBLIC CONCERNE : 12 à 16 participants

> Dirigeants bénévoles.

> Parents.

> Joueurs et joueuses souhaitant s'investir dans l'accompagnement d'une équipe du football d'animation U7, U9, U11.

COMMENT PARTICIPER :

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site, à remplir et renvoyer avant le **30 décembre 2019** à carfaux@lfhf.fff.fr

Le Président de la Commission
Louis DARTOIS.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



COMMISSION DES CALENDRIERS SENIORS

REMISE DE MATCHS

Matchs remis au 19 Janvier – 14 heures 30

D3 – GROUPE A

US Houdain – AS Sailly

D3 – GROUPE B

AS Loison – Vallée la Ternoise

AS Frévent – SC Saint Nicolas (b)

D4 – GROUPE A

AS Barlin – AS Violaines (b)

ESD Isbergues (b) – US Annezin - **avancé du 16 février**

D4 – GROUPE D

JS Ecourt (b) – FC Camblain (b)
RC Avesnes – Vis Valsensée

D5 – GROUPE A

FC Busnes – I. Norrent
US Gonnehem (c) – FC Auchel (b)

D5 – GROUPE B

AS Berneville – AS BBV (b)

D6 – GROUPE E

ASC Camblain (b) – AJ Ruitz
Vallée la Ternoise (b) – US Houdain (b)

Matches remis au 26 Janvier – 14 heures 30

D3 – GROUPE C

US Vimy (c) – ES Vendin - **avancé du 9 février**

D4 – GROUPE A

US Hesdigneul – ESD Isbergues (b)
FC Lillers – US Annezin – **16 heures**

D4 – GROUPE D

FC Camblain (b) – US Monchy (b)
CS Habarcq – US Ablain

D6 – GROUPE A

FC Dynamo Carvin (b) – AFC Libercourt

D6 – GROUPE C

OS Annequin (c) – FC Busnes - **avancé du 8 mars**
RC Vaudricourt – US Annezin (b)

D7 – GROUPE B

O. Burbure (c) – AS Barlin (c) - **le 25 janvier à 16 heures**

D7 – GROUPE C

FC La Roupie (c) – RC Locon (b)
AS Lyssois (b) – RC Vaudricourt (b)

D7 – GROUPE D

AS Barlin (b) – AEP Verdrel (b)

D7 – GROUPE E

Vis Valsensée (b) – AS Berneville (b) – **à REMY**

Matches remis au 2 Février – 14 heures 30

D1 – GROUPE A

OS Annequin – US Vimy (b)

D2 – GROUPE A

ES Bully (b) – ES Labeuvrière

FC Bouvigny – FC Camblain

D2 – GROUPE B

USA Liévin – FC Auchel

USO Meurchin – USO Drocourt

US Monchy au Bois – US Saint Pol (b)

AAE Evin – AS Beaurains

ES Saint Laurent – FC Tilloy

US Croisilles – ES Sainte Catherine

D3 – GROUPE A

AS Saily – O. Burbure

US Houdain – US Beuvry

US Gonnehem (b) – FC Hinges

D3 – GROUPE B

AS BBV – AS Loison

SC Saint Nicolas (b) – USSM Loos (b) - **avancé du 16 février - inversé à LOOS - retour à SAINT NICOLAS**

AS Brebières – O. Hénin

D3 – GROUPE C

US Vimy (c) – ES Douvrin

AS Lens – US Ruch Carvin

D4 – GROUPE A

JF Guarbecque (b) – AS Barlin

JF Mazingarbe – DR Lambres

D4 – GROUPE B

RC Sains – US Chts Avion

AS Noyelles les Vermelles – USA Liévin (b) - **inversé à LIEVIN à 14 heures sur synthétique - Retour à NOYELLES**

D4 – GROUPE C

ES Bois Bernard – AOSC Sallaumines

SC Fouquières – AAE Dourges

US Noyelles sous Lens (b) – USO Meurchin (b)

D4 – GROUPE D

FC Camblain (b) – RC Avesnes
CS Habarcq – Beaumetz Sud Artois
AS Beaurains (b) - OC Cojeul
AJ Artois – AJ Neuville

D5 – GROUPE A

US Ham – FC Kennedy Béthune
E. Verquin – I. Norrent Fontes
O. Burbure (b) – AS Lyssois

D5 – GROUPE B

AS Berneville – AS Bailleul
US Rivière – SC Artésien (b)
FC Tilloy (b) – SC AubignySavy

D5 – GROUPE D

AAE Evin (b) – AS Courrières (b) - **terrain annexe**

D5 – GROUPE E

CS Pernes – O. Arras

D6 – GROUPE A

FC Dynamo Carvin (b) – FC Tortequenne

D6 – GROUPE B

ES Agny – O. Arras (b) (**arbitre et délégué**)
US Mondicourt – AJ Neuville (b)
OC Cojeul (b) – ES Sainte Catherine

D6 – GROUPE C

OS Annequin (c) – US Annezin (b) - **avancé du 1^{er} mars - terrain annexe à 12 heures 45**

D6 – GROUPE E

Journée 13 « Aller » prévue le 23 février

D6 – GROUPE F

AS Vendin – ESD Isbergues (c)
JF Guarbecque (c) – FC Hinges (b) - **10 heures**

D7 – GROUPE B

AS Barlin (c) – FC Camblain (c)
AS Cauchy (b) – ES Ourton (b)
ES Allouagne (c) – DR Lambres (b)

D7 – GROUPE C

RC Vaudricourt (b) – FC La Roupie (c)
RC Chocques (b) – RC Locon (b)

D7 – GROUPE E

AS Bonnières/Houvin – AS Berneville (b)

D7 – GROUPE G

AS Noyelles les Vermelles (b) – FC Givenchy

Match remis le 9 Février – 15 heures

Journée 6 « Aller » remise le 10 Novembre

D1 – GROUPE A

US Vimy (b) – COS Marles à 14 heures - terrain n°2

D3 GROUPE A

AFCL Béthune (b) – US Houdain – 14 heures

D3 – GROUPE C

Car. Billy Montigny (b) – Carvin à 14 heures - sur synthétique
Stade Béthune (c) – US Grenay à 17 heures sur synthétique
US Vimy (c) – ES Vendin - inversé à VENDIN - Retour à VIMY

D4 – GROUPE D

JS Ecourt (b) – FC Camblain (b) - inversé à CAMBLAIN - Retour à ECOURT

D5 – GROUPE D

ES Vendin (b) – AAE Evin (b) - inversé à EVIN - terrain annexe

D7 – GROUPE B

FC Camblain (c) – O. Burbure (c) - inversé à BURBURE le 8 février - retour à CAMBLAIN

Match remis le 16 Février

Journée 8 « Aller » remise le 1 Décembre

D1 – GROUPE A

US Vermelles (b) – OS Annequin à 14 heures sur synthétique

D1 – GROUPE B

US Noeux (b) – US Billy Berclau sur synthétique

D2 – GROUPE B

US Saint Pol (b) – US Croisilles à 17 heures - Stade L Lagrange

D3 – GROUPE C

US Vimy (c) – Car. Billy Montigny (b) - 14 heures - terrain n°2
Stade Béthune (c) – Carvin - 17 heures sur synthétique

D4 – GROUPE B

CS Diana Liévin (b) – AG Grenay (b) – 16 heures sur synthétique

Match remis le 23 Février :

Journée 10 « Aller » de D2 et D3 prévue normalement
Journée 11 de D5, D6 et D7 remise le 17 Novembre
Coupes

Le Président de la Commission
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES COUPES SENIORS

MATCHS JANVIER/FEVRIER

Matches remis au 19 Janvier

COUPE MALLEZ

JS Bourecq – US Annezin
RC Vaudricourt – US Maisnil
AS Saily (b) – US Monchy Breton

COUPE LETEVE

O. Arras – US Monchy au Bois (b)
SC Artésien (b) – CS Habarcq
US Mondicourt – AJ Artois
FC Beaumont – OC Cojeul

COUPE CICA

FC Calonne (c) – FC Hersin (b) – 18 janvier à 17 heures
FC Servins (b) – ES Ourton (b)
Avion République (b) – AEP Verdrel (b)

COUPE PLATEAU

USO Meurchin / Béthune (b)

Matches remis au 26 Janvier

COUPE ARTOIS

ES Bois Bernard – O. Burbure
RC Sains – JS Ecourt
ESD Isbergues – AFCL Béthune

COUPE PLATEAU

ES Haisnes – SC Artésien
Esp. Calonne Liévin – UAS Harnes
AS Violaines – US Vermelles (b)
O. Liévin – RC Divion
EC Mazingarbe – USS Loos (b)
ES Saint Laurent - US Noeux (b)
US Ruch Carvin – ES Anzin
USA Liévin – US Billy Berclau
FC Auchel – ASSB Oignies (b)
US Saint Pol (b) – AAE Evin
US Grenay – ES Bully (b)
US Courcelles – SC Saint Nicolas (b)
US Rouvroy – ES Labeuvrière
FC Montigny – OS Annequin
AS Saily – AS Loison
US Beuvry – USO Drocourt
FC Bouvigny – SCPP Wingles

COUPE MALLEZ

FC La Couture (b) – ES Labeuvrière (b)
AEP Verdrel – ES Allouagne
US Saint Pol (c) – E. Verquin – **le 25 janvier à 18 heures**
AS Cauchy – I. Norrent
FC Heuchin – AS Barlin
ES Thiennes – FC Busnes
O. Burbure (b) – FC La Roupie
AS Vendin – FC Calonne (b)
FC La Comté – AS Lyssois
AJ Ruitz – ES Haillicourt
Vallée la Ternoise (b) – US Gonnehem (c)
US Ham – FC Auchel (b)

COUPE LETEVE

FC Brebières – AS Neuvireuil – **13 heures**
JS Ecourt (b) – ES Saulty
FC Dainville – US Courcelles (b)
Beaumetz Sud Artois – CSAL Souchez
US Pas (b) – ES Anzin (b)
ES Ficheux – AS Tincquize (b)

SCF Achicourt – FC Tilloy (b)
AS Quiéry – RC Avesnes
ES Agny – AS Roclincourt
Vis Valsensée – SC AubignySavy
AS Bailleul – US Rivière

COUPE DEMANDRILLE

O. Vendin – Avion République
AS Kennedy Hénin – FCH Lens
FC Méricourt – FC Dynamo Carvin
AG Grenay (b) – O. Liévin (b)
SCPP Wingles (b) – AS Courrières
USSM Loos (c) – ES Haisnes (b)
US Rouvroy (b) – ES Eleu
ES Angres – Esp. Calonne Liévin (b)
AS Auchy – AFC Libercourt
UAS Harnes (b) – AS Violaines (b)
USO Drocourt (b) – SC Fouquières
FC Estevelles – JF Mazingarbe
EC Mazingarbe (b) – US Chts Avion
AAE Dourges – FC Hersin
CS Diana Liévin (b) – AOSC Sallaumines
ES Vendin (b) – USA Liévin (b)

COUPE CICA

FC Lillers (b) – ESD Isbergues (c) – **14 heures**
ES Vendin (c) – SC Fouquières (b)
FC Kennedy Béthune (b) – Beaumetz Sud Artois (b)
US Ablain (b) – I. Norrent (b)
ES Angres (b) – JF Mazingarbe (b)
AS Neuvireuil (b) – AS Courrières (b)
ES Eleu (b) – FC Méricourt (b)
JF Guarbecque (c) – ES Bois Bernard (b)
AS Maroeuil (b)/Tincquize (c) – Vallée la Ternosie (b)
AOSC Sallaumines (b) – AAE Dourges (b)
USO Meurchin (b) – ES Allouagne (b)
CS Habarcq (b) – FC Busnes (b) - à **SAVY**

Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES CALENDRIERS SENIORS

CONSEQUENCES DES MATCHES INVERSES - Septembre à décembre

D3 – GROUPE C

Le 1^{er} mars :

C Billy Montigny (b) – USA Arleux à **13 heures sur synthétique**

D4 – GROUPE A

Le 17 mai :

ESD Isbergues (b) – FC Lillers à **17 heures**

D4 – GROUPE C

Le 1^{er} mars :

AS Beaurains (b) – US Monchy (b) à **13 heures**

Le 26 avril :

US Noyelles sous Lens (b) – UAS Harnes (b) à **17 heures**

D5 – GROUPE A

Le 26 avril :

FC Auchel (b) – US Gonnehem (c) à **14 heures**

D5 – GROUPE B

Le 26 avril :

Beaumetz Sud Artois (b) – US Croisilles (b) - **avancé au 12 avril**

D5- GROUPE C

Le 8 mars :

OS Annequin (b) – US Lestrem (b) à **13 heures**

Le 15 mars :

OS Annequin (b) – FC Verquigneul à **13 heures**

Le 29 mars :

OS Annequin (b) – AS Auchy avancé **au 22 mars**

Le 13 avril :

OS Annequin (b) – JF Mazingarbe (b) du **15 mars**

D5 – GROUPE D

Le 17 mai :

AAE Evin (b) – AS Neuvireuil à **17 heures**

Le 24 mai :

AS Courrières (b) – FC Beaumont à **17 heures**

ES Vendin B – AC Noyelles Godault (b) à **17 heures**

D6 – GROUPE A

Le 1^{er} mars :

FC Dynamo Carvin (b) – FC Thélus à 13 heures

D6 – GROUPE C

Le 1^{er} mars :

FC Busnes (b) – RC Sains (b) à 13 heures

OS Annequin (c) – FC Busnes (b) du 8 mars avancé au 26 janvier

OS Annequin (c) – US Annezin (b) du 1^{er} mars avancé au 2 février

Le 15 mars :

OS Annequin (c) – JF Mazingarbe (b) à 13 heures 15

Le 29 mars :

OS Annequin (c) – RC Sains (c) à 13 heures 15

Le 24 mai :

EC Mazingarbe (b) – UC Divion (b) à 17 heures

D6 – GROUPE E

Le 17 mai :

AS Frévent (b) – ES Ourton à 17 heures

Le 26 avril :

FC Hersin (b) – AJ Ruitz avancé au 12 avril

D6 – GROUPE F

Le 26 avril :

FC Hinges (b) – O. Burbure (c) avancé au 12 avril

Norrent (b) – FC La Couture (b) avancé au 12 avril

Le Président de la Commission

Richard RATAJCZAK.



REAGIR FACE A UN CONFLIT

Le 11 JANVIER 2020 à MAZINGARBE de 8 heures 30 à 12 heures 30

OBJECTIFS :

Cette formation est ouverte aux dirigeants, arbitres et éducateurs licenciés confrontés aux incivilités.

Cette formation en ARTOIS sera organisée par l'IR2F et le District Artois le samedi 11 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 – Club House du stade Bailleux de l'EC MAZINGARBE - 69 Boulevard d'Arthur Lamendin 62670 MAZINGARBE.

REAGIR FACE A UN CONFLIT, C'EST :

- > Savoir stopper l'agressivité de l'autre en cas d'affrontement.
- > Savoir trouver une sortie honorable pour éviter l'escalade du conflit.
- > Savoir s'appuyer sur les mécanismes émotionnels pour désamorcer les crises.

LIEU ET DATES :

Samedi 11 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 à MAZINGARBE – Club house du stade Bailleux – 69 boulevard Arthur Lamendin.

PROGRAMME SUCCINCT :

- > Les concepts de violence, conflit et agressivité.
- > Sortir de l'affrontement :
 - L'instant d'affrontement
 - La sortie de crise
 - La posture corporelle dans le conflit
- > S'interposer comme tiers.
- > Clarifier les principes généraux de la régulation des conflits.

PUBLIC CONCERNE : 12 à 20 participants

- > Dirigeants bénévoles de club.
- > Présidents et membres du bureau.
- > Arbitres officiels ou bénévoles.
- > Educateurs
- > Délégués principaux – délégués de terrain bénévoles.

COMMENT PARTICIPER :

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site, à remplir et renvoyer avant le 1^{er} janvier 2020 à carfaux@lfhf.fff.fr

Le Président de la Commission
Louis DARTOIS.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



COUPES JEUNES

Coupe ARTOIS U18 :

Les rencontres prévues le 9 novembre 2019, reportées au 14 décembre sont reprogrammées au **Samedi 18 janvier 2020.**

Les horaires pourront être modifiées en fonction de l'utilisation des terrains retenues soient pour des rencontres de Ligue ou ANIM' SYNTHÉ (*Mise à jour à la rentrée*).

Coupes **ARTOIS U15**, **LEBAS U18** et **POUILLY U15** : Le calendrier paraîtra dans l'HEBDO FOOT du **Mardi 7 Janvier 2020**.

Marc TINCHON.



COMMISSION ETHIQUE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2019

Présents : Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE - Jean DENEUVILLE-Pascal LEPROVOST

Excusé : Ottorino DI BERNARDO

DOSSIER MATCH U13 D4 : CARVIN RUCH (B) – FC ESTEVELLES

Personnes convoquées :

- > Monsieur HIEN - Président du RUCH CARVIN - Licence N° 1986834408
- > Monsieur HOUCKE - Educateur du RUCH CARVIN - Licence N°2544158002

✓ La commission a souhaité rencontrer l'Éducateur de CARVIN qui a refusé de présenter le listing des licences avec photos et de donner une feuille annexe ; ce qui n'a fait qu'accroître la suspicion de fraude sur licence car le club d'ESTEVELLES a émis l'hypothèse de la présence d'un U14.

✓ La commission a écouté les justifications du président et de l'éducateur qui semble prouver leur bonne foi en justifiant la non présence d'un numéro sur la feuille de match et sur le fait que l'éducateur possède uniquement un listing sans photos.

✓ Suite à cet entretien, le président s'est engagé à fournir à l'éducateur le listing avec photos afin de prouver l'identité de chaque joueur et donc d'éviter à l'avenir ce genre de problème.

DOSSIER MATCH U16 : ES HAINES – CS AVION

Personne convoquées :

- > Monsieur LHEUREUX - Président de l'ES HAINES - Licence N°1920187885
- > Monsieur TARRIDEC - Educateur de l'ES HAINES – Licence N°1931088468
- > Monsieur DIANE - Educateur du CS AVION – Licence N°1904800040
- > Monsieur DUJARDIN - Dirigeant du CS AVION - Licence N°9602361394

✓ La commission a souhaité rencontrer les personnes mentionnées ci-dessus suite à un courrier envoyé par l'éducateur du club d'AVION mentionnant des insultes et injures par une partie du public d'HAISNES situé derrière le but de son gardien envers celui-ci.

✓ La commission après avoir lu le courrier de Monsieur DIANE et le rapport de l'arbitre du match, donne la parole à l'éducateur du club.

Celui-ci ne nie pas ces propos mais déclare que suite à la remarque de l'arbitre du match, le délégué du match est allé voir les jeunes présents derrière le but en leur demandant de changer de place, ce qui fut fait et qu'il n'y a pas eu d'autres faits indiqués sur le rapport de l'arbitre ensuite.

✓ La commission avait souhaité rencontrer l'Éducateur et le dirigeant du CS AVION, mais ils n'ont pas daigné répondre à notre convocation, ni même s'excuser de leur absence.

Dans ces conditions, la commission transmet leurs dossiers à la commission de discipline pour suite à donner.

✓ La commission a ensuite conseillé aux représentants du club d'HAISNES de bien spécifier le rôle du délégué de match et elle a évoqué la présence d'un membre de commission lors du match retour.

DOSSIER MATCH U12 : AFC LIBERCOURT – US COURCELLES

✓ Lecture est faite du courrier du FC LIBERCOURT qui signale le comportement d'un accompagnateur du club de COURCELLES et surtout la non possibilité du club de COURCELLES de fournir un listing des licences avec photos ce qui a créé de la tension pour un match U12.

✓ Une feuille de match a été faite par téléphone en donnant les numéros des licences et toujours sans la possibilité pour le club de LIBERCOURT de les vérifier.

✓ De plus, dans ce courrier, le club de LIBERCOURT précise dans la feuille de match que deux joueurs de COURCELLES étaient de l'année 2006 et donc ne pouvait réglementairement participer à cette rencontre.

✓ La commission rappelle donc au club de COURCELLES qu'il y a obligation de fournir un listing avec photos des licenciés et que le club fautif risque la perte du match par pénalité mais aussi en cas de récidive des sanctions plus graves.

✓ DOSSIER MATCH U13 N1 FA ARRAS – USA LIEVIN

✓ Lecture est faite de la lettre de Monsieur LEVEL de FA ARRAS indiquant le comportement d'un parent accompagnateur de l'USA LIEVIN. Celui-ci a eu des propos vulgaires et des paroles très déplacées lors de ce match, ce qui est inconcevable.

✓ Il a été remarqué aussi que cette personne se trouvait sur le banc de touche sans pour autant être sur la FMI et sans donc savoir si elle était réellement licenciée au club de LIEVIN.

✓ En conséquence, la commission rappelle que toute personne présente sur le banc doit être licenciée et inscrite sur la FMI. Elle rappelle aussi le rôle de l'éducateur qui doit veiller aussi au comportement des adultes.

✓ Elle va envoyer un courrier au club de l'USA LIEVIN afin de régler en interne le problème avec ce parent et suite à ses menaces pour le match retour, elle enverra un membre de commission lors de celui-ci, ou lors d'un autre match de critérium.

Le Président de la Commission
Jean DENEUVILLE.



COMMISSION des CALENDRIERS FUTSAL

BARLIN FUTSAL sous informe, qu'à compter du 1^{er} janvier, son équipe **FUTSAL D2** joue ses matchs le **JEUDI à 20 heures 30**.

Gérard DEBONNE.



ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6 A U11

Le 18 janvier 2020 à BIACHE de 8 heures 30 à 12 heures 30

Une session à destination des dirigeants ou **futurs dirigeants** du module « Accompagner une équipe U6 à U11 » dont l'objectif est d'aider **l'éducateur U7, U9 et U11** dans les tâches complémentaires de logistique, administratives et éducatives par la formation d'un accompagnateur d'équipe qualifié dirigeant.

Cette formation en ARTOIS sera organisée par l'IR2F et le **District Artois le samedi 18 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30 – Club House du stade Louis Deret - Rue G. Brassens - 62118 BIACHE SAINT VAAST.**

OBJECTIFS :

- › Connaitre le rôle dévolu à un accompagnateur d'équipe de football (U7, U9, U11).
- › Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants et maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres et rassemblements, notamment dans la logistique de la sécurité en accompagnant l'éducateur, les enfants et les parents.

LIEU ET DATES :

Club House du stade Louis Deret - Rue G. Brassens - 62118 BIACHE SAINT VAAST – Le Samedi 18 janvier 2020 de 8 heures 30 à 12 heures 30

PROGRAMME SUCCINCT :

Déterminer le rôle de l'Accompagnateur

- La place de l'accompagnateur au sein du club.
- Les caractéristiques du public U6/U11.
- Le rôle éducatif et le devoir d'exemplarité.

Accompagner une équipe le jour des rencontres

- Les missions de l'Accompagnateur Avant, Pendant, Après les rencontres.

Synthèse et conclusion

- Revenir sur les points essentiels.

PUBLIC CONCERNE : 12 à 16 participants

- > Dirigeants bénévoles.
- > Parents.
- > Joueurs et joueuses souhaitant **s'investir dans l'accompagnement d'une équipe** du football d'animation U7, U9, U11.

COMMENT PARTICIPER :

Bulletin d'inscription à télécharger sur le site, à remplir et renvoyer avant le **8 janvier 2020** à carfaux@lfhf.fff.fr

Le Président de la Commission
Louis DARTOIS.

Le Secrétaire de la Commission
Eric GOOSSENS.



COMMISSION DES LITIGES SPORTIFS ET ADMINISTRATIFS

REUNION DU 13 DECEMBRE 2019

Présidence : Evelyne BAUDUIN –

Présents : Jean Pierre ERER – Bernard DEJARDIN – Jean Pierre JANNOT – Jacques PENNINGCK -

Excusés : Michel BENEZIT - Jean Luc BERNARD - Jean DENEUVILLE –

DATE D'APPLICATION le 17 DECEMBRE 2019

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

CHAMPIONNAT

Journées des 1^{er} – 2 et 3 novembre 2019

SENIORS D7 – POULE G

21847102 – ES BOIS BERNARD (b) / ES ELEU (b) du 1er novembre 2019

Réserve de l'ES ELEU sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de BOIS BERNARD ES, pour le motif suivant : des joueurs du club de BOIS BERNARD sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée, confirmée.

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BOIS BERNARD

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1

Droits conservés.

SENIORS D3 – POULE B

21645163 – ASSB OIGNIES (b) /AS LOISON du 3 novembre 2019

Réserve technique de LOISON AS sur le fait que la rencontre se dispute sur terrain synthétique alors qu'elle était initialement prévue sur herbe.

Réserve confirmée, appuyée.

La commission,

Après lecture des différents courriers et étude du dossier, déclare la réserve non recevable, en effet l'arrêté municipal de la Ville d'OIGNIES a été transmis dans les délais. Le terrain synthétique était donc autorisé comme terrain de repli, sur lequel les deux équipes ont accepté de jouer

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 1

SENIORS D3 – POULE C

21645028 – FC ANNAY / US COURCELLES du 3 novembre 2019

Réserve de COURCELLES US sur la qualification et la participation des joueurs Olivier STRAZER, Jaouad RADOINE, Samir BELLA, Samir BOUMLID, Rachid AMARIR, Faycal BELLA, Hassan ARACHAK, Farid GOUDAHA, Abdelouafdif EBANNAHMARAN, FIKRI EBANNAHMARAN, Akli TIFAS

Jamad BAHDAD du club FC ANNAY, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 mutés.

Réserve confirmée, appuyée

La commission

Après vérification, constate que 3 joueurs sont mutés dont 2 hors période. Le club d'ANNAY étant en deuxième année d'infraction avec le statut de l'arbitrage n'a droit qu'à 2 joueurs mutés au lieu de 6.

Dit que les réserves sont recevables

COURCELLES US bat ANNAY FC par pénalité. Score 3 – 0

Amende de 80 € à ANNAY FC

Droits remboursés

SENIORS D6 – POULE E

21753743 – ES OURTON / FC HERSIN (b) du 3 Novembre 2019

Réserve d'OURTON Es pour le motif suivant : en vérifiant les licences avant le coup d'envoi nous avons constaté une erreur sur le numéro 12 d'HERSIN, de ce fait un changement de la part d'HERSIN a été effectué après 15h

Réserve confirmée, appuyée ne pouvant être prise en considération car non nominative

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 5

Droits conservés

SENIORS D7 – POULE B

21839806 – AS BARLIN (c) / ES OURTON (b) du 3 Novembre 2019

Réserve d'OURTON ES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club AS BARLIN, pour le motif suivant : des joueurs du club AS BARLIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Recevable dans la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par BARLIN AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 6 - 0

Droits conservés.

SENIORS D7 – POULE E

21846806 – US MONDICOURT (b) / AS MAROEUIL TINCQUIZEL du 3 novembre 2019

Réserve de TINCQUIZEL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MONDICOURT US, pour le motif suivant : des joueurs du club de MONDICOURT US sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Les 2 équipes jouant le même week-end il n'y a pas de restriction d'équipier A en B

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1

Droits conservés

VETERANS A 7 – POULE H

22102596 – AS CAUCHY (6) / COS MARLES (6) du 2 novembre 2019

Match arrêté à la 23^{ème} minute de jeu de la deuxième mi-temps suite à une panne de projecteur sur le score de 2 à 1 en faveur de MARLES

La commission

Après lecture du rapport de l'arbitre, donne match à jouer à une date à fixer par la commission des compétitions vétérans.

U18 – D4 – POULE C

22054259 – VAL SENSEE VIS (b) / SC SAINT NICOLAS (b) du 2 novembre 2019

Réserve de VAL SENSEE VIS 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de ST NICOLAS SC 2 pour le motif suivant : des joueurs du club de ST NICOLAS SC 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée.

La commission

Après contrôle de la feuille de match de coupe Gambardella ST NICOLAS SC/MAUBEUGE US du 27 octobre, constate qu'un joueur y figure

Donne match perdu par pénalité à ST NICOLAS SC, sur le score de 3 – 0 pour en reporter le bénéfice à VAL SENSEE VIS 2

Droits remboursés

Amende de 80 € à ST NICOLAS SC

U15 – D4 – POULE A

22051188 – CS PERNES / OLYMPIQUE HENIN (b) du 3 Novembre 2019

Match arrêté à la 66^{ème} minute de jeu en raison de l'impraticabilité du terrain suite à forte pluie

La commission

Après lecture du rapport de l'arbitre, donne match à jouer à une date à fixer par la commission des compétitions jeunes.

Journée du 6 novembre 2019

SENIORS FUTSAL – D3

21968819 – SC AVION DES SOURDS/ AS ARRAS FUTSAL 6 novembre 2019

Rencontre non jouée.

Après lecture du rapport de l'arbitre, déclare l'équipe d'AVION SC DES SOURDS forfait.

Considérant que l'équipe d'AVION SC DES SOURDS n'a pas été en mesure de présenter une feuille de match papier suite à non fonctionnement de la FMI (Article 113 Bis des RG du District Artois)

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AVION SC des SOURDS sur le score de 3 – 0

SENIORS FUTSAL – D2

21968705 – AS LA BASSEE FUTSAL (c) / FC MAZINGARBE (b) du 6 novembre 2019

Réserve de LA BASSEE FUTSAL AS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club MAZINGARBE FC, pour le motif suivant : des joueurs du club MAZINGARBE FC

sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée

Recevable dans la forme

La commission

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par MAZINGARBE FC

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 5

Droits conservés.

Journée du 17 novembre 2019

SENIORS D3 – POULE B

21645194 – USSM LOOS (b) /AC NOYELLES GODAULT

Réserve de NOYELLES GODAULT AC sur la qualification et la participation du joueur CARON Antoine du club de LOOS USSM, pour le motif suivant : le joueur CARON Antoine a été enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Réserve appuyée, confirmée, recevable sur la forme

Sur le fond et après contrôle,

La commission rejette cette réserve, le joueur CARON Antoine (date d'enregistrement le 1^{er} juillet 2019) était qualifié pour participer à la rencontre

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 2

Droits conservés.

SENIORS D3 – POULE C

21645064 – CAR. BILLY MONTIGNY (b) /AAE AIX

Réserve d'AIX AAE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club des CARABINIERS BILLY MONTIGNY, pour le motif suivant : des joueurs des CARABINIERS BILLY MONTIGNY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée, recevable sur la forme

La Commission,

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par les Carabiniers BILLY MONTIGNY

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2. Droits conservés.

SENIORS D4 – POULE B

21646947 – CSAL SOUCHEZ / CS LIEVIN DIANA (b)

Réserve technique de DIANA LIEVIN suite à l'entrée d'un joueur dans la surface de réparation. L'arbitre a sifflé coup franc pour SOUCHEZ et a annulé le pénalty.

Réserve confirmée, appuyée

La commission

Après avis de la CDA, déclare la réserve irrecevable.

Si une faute est commise après le botté par un partenaire du tireur, l'arbitre doit accorder un coup franc à la défense. C'est ce qu'a fait l'arbitre (voir le livre « le football et ses règles » - question 11.04 page 273)

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D4 – POULE C

21646799 – FC MONTIGNY (b) / SCPP WINGLES (b)

Réserve de WINGLES CSSP 2 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MONTIGNY FC, pour le motif suivant : des joueurs de MONTIGNY FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée, recevable sur la forme

La Commission,

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par le MONTIGNY FC

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 - 2

Droits conservés.

SENIORS D4 – POULE D

21646646 – JS ECOURT (b) / BEAUMETZ SUD ARTOIS

Réserve de SUD ARTOIS BEAUMETZ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club d'ECOURT JS 2, pour le motif suivant : des joueurs d'ECOURT JS 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve appuyée, confirmée, recevable sur la forme

La Commission,

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ECOURT JS

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 0

Droits conservés.

Journées des 23 et 24 novembre 2019

SENIORS D1 – POULE A

21644591 – US LESTREM / US VERMELLES (b)

Réclamation d'après match de VERMELLES US, sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de LESTREM US pour le motif suivant sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs titulaires d'une licence mutation hors période et plus de 6 mutés.

Réclamation confirmée, appuyée

La commission

Considérant après vérification, que 5 joueurs mutés hors période, sont notés sur la feuille de match et ont participé à la rencontre, pour 2 autorisés (Art. 131 des RG du District Artois)

Dit que la réclamation est recevable.

VERMELLES US bat LETREM US par pénalité. Score 3 – 0

Amende de 80 € à LESTREM US

Droits remboursés

0 point à VERMELLES US

0 point à LESTREM US

SENIORS D4 – POULE C

21646775 – FC MONTIGNY (b) / AOSC SALLAUMINES

Réclamation d'après match de SALLAUMINES AOSC, sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs du club de MONTIGNY FC pour le motif suivant des joueurs du club de MONTIGNY FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match vétérans du 23 novembre 2019 du club, ce qui fait que les joueurs auraient participé à 2 matchs le même week-end

Réclamation confirmée, appuyée, recevable sur la forme

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par MONTIGNY FC

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 1

Droits conservés

SENIORS D5 – POULE A

21646775 – US GONNEHEM (c) / US LAPUGNOY

Match arrêté à la 22^{ème} minute sur le score de 0 – 2 en faveur de LAPUGNOY US, suite à insuffisance de joueurs de GONNEHEM US suite à blessure.

La commission,

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de GONNEHEM US 3 sur le score De 0 - 3.

Amende de 17 € à GONNEHEM US 3

SENIORS D6 – POULE D

21753484 – AS LOISON (b) / HENIN STADE (b)

Réserve du club ST HENINOIS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de LOISON AS, pour le motif suivant : des joueurs du club AS LOISON sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée, appuyée, recevable sur la forme.

Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par LOISON AS

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 2

Droits conservés

SENIORS D7 – POULE E

21846820 – CSAL SOUCHEZ (b) / US MONDICOURT (b)

Réserve de SOUCHEZ sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MONDICOURT US, pour le motif suivant : des joueurs du club de MONDICOURT US sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable

La commission

Après contrôle de la feuille de match seniors D6 COJEU OC 2/MONDICOURT US du 3 novembre 2019, constate que 4 joueurs y figurent et ont participé

Donne match perdu par pénalité à MONDICOURT US 2, sur le score de 3 – 0

Amende de 80 € à MONDICOURT US 2

Droits remboursés

SENIORS FEMININES D1

21956336 – FCF HENIN / ES ELEU

Match arrêté à la 62^{ème} minute sur le score de 15 - 0 en faveur d'HENIN FCF, suite à insuffisance de joueuses d'ELEU ES suite à blessure.

La commission,

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ELEU ES sur le score de 15 - 0.

Amende de 11 € à GONNEHEM US 3

U18 D2 – POULE B

22045877 – FC MERICOURT / CS HABARCQ

Match arrêté à la 84^{ème} minute sur le score de 1 – 2 en faveur d'HABARCQ CS, suite à grave blessure d'un joueur de MERICOURT nécessitant l'intervention des pompiers.

La commission,

Donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions jeunes.

FUTSAL D2

21968709 – ASF COURCELLES / US VIMY (b) du 25 novembre 2019

Match non joué suite à un arrêté municipal délivré le 27 novembre 2019, en raison de l'organisation du salon de la pêche.

La commission,

Considérant que l'arrêté municipal n'a pas été transmis dans les délais et formes prévus aux règlements généraux,

Fait application de l'article 101 bis des Règlements Généraux du District Artois et donne match perdu par pénalité à COURCELLES ASF. Score 0 – 3

Journées des 4 et 6 décembre 2019

SENIORS FUTSAL D1

21941286 – LA BASSEE FUTSAL (b) / FS LIBERCOURT (b) du 4 décembre 2019

Réclamation d'après match de LIBERCOURT FS sur l'ensemble de l'équipe de LA BASSEE et de la qualification de toute l'équipe

Réclamation confirmée, appuyée, non recevable dans la forme car insuffisamment motivée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 9 – 3

Droits conservés.

SENIORS FUTSAL D3

21968853 – ESSARS FUTSAL / PONT à VENDIN FUTSAL 2 du 6 décembre 2019

Réserve d'ESSARS Futsal pour le motif suivant : sur l'ensemble de l'équipe de PONT A VENDIN aligné ce soir des joueurs jouant dans l'équipe première lors du dernier match

Réserve irrecevable dans la forme celle-ci n'étant ni nominative, ni motivée.

Considérant le courrier de confirmation de la réserve qui porte sur l'ensemble des joueurs de PAV Futsal 2, ceux-ci étant susceptible d'avoir joué lors du dernier match de l'équipe A du 30 novembre contre FESTUBERT alors que l'équipe A ne joue pas cette semaine (match reporté), Transforme la réserve en réclamation d'après match

Considérant après vérification de la feuille de match Futsal D1 du 30 Novembre 2019 Pav Futsal 1/Festubert Melting, qu'un joueur y figure et a participé

La commission

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de PAV Futsal 2 sur le score de 6 – 0

Amende de 8 € à PAV Futsal 2

Droits remboursés

0 point à ESSARS

0 point à PAV FUTSAL 2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Evelyne BAUDUIN.

Le secrétaire
Jacques PENNINCK.



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES

Du 21 DECEMBRE 2019 au 5 JANVIER 2020

21 décembre

US NOEUX

U10

22 décembre

US NOEUX

U12

26 décembre

FC BREBIERES

U12 – U13

27 décembre

FC BREBIERES

U10 – U11

28 décembre

FC BREBIERES

U8 – U9

29 décembre (matin)

FC BREBIERES

U6 – U7

29 décembre (après-midi)

FC BREBIERES

Finale U8 à U13